Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215601170-20260623-2026062309-DE

Commune de Locminé

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

L'an 2026, le 23 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Locminé s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hugues JEHANNO, Maire en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17 juin 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17 juin 2026.

Présents : JÉHANNO Hugues, ANDRIEUX Sandrine, CADORET Soazig, CATEL Bernard, FABLEC Marie-Noëlle, FOSSADIER Stéphanie, HAYS CAUDAL Katia, LE BIHAN Romain, LE FORESTIER Serge, LE GAL Jacqueline, LE JOSSEC Nicolas, LE MOING Charles, LE PENNUEN Michel, LAUDIC Olivier, MORÉAC Hélène, MORISSEAU Christelle, NICOL Joël, OFFRET Mickaël, OLIVEUX Leslie, REVUELTA Barbara, TALMON Michel, AUDO Philippe, TANGUY Pierrick,

Absents avec pouvoirs :
- LORGEOUX Catherine pouvoir à LE FORESTIER Serge,
- VOURCH Éric pouvoir à LE BIHAN Romain, (en réunion à CMC)
- DURAND-HIRTZMANN Véronique, pouvoir à AUDO Philippe
- NICOLAS-DUFOUIL Nadine, pouvoir à TANGUY Pierrick

A été nommée Secrétaire de séance : Mme REVUELTA Barbara

2026062309 – CONVENTION POUR LE REHABILITATION D'UNE PARCELLE COMMUNALE EN ZONE HUMIDE

Le conseil municipal a - en date du 14 juin 2022 – validé la proposition de la société D'AUCY/Locminé de réhabiliter la parcelle communale AK 19 en zone humide pour compenser la construction de leurs cuves de saumurage située en zone humide.

LE CONSEIL,

- VU la décision municipale en date du 14 juin 2022,
- CONSIDERANT la nécessité de renouveler cet accord,
- CONSIDERANT que le syndicat Terres et Eaux (ex. syndicat de la Vallée du Blavet) confirme cette proposition,
- CONSIDERANT l'exposé de M. LE FORESTIER, Adjoint au Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 : DE RENOUVELER l'accord concernant le projet de réhabilitation par la société D'AUCY Locminé de la parcelle communale AK 19 en zone humide.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le maire à signer avec la société d'AUCY une convention longue durée leur permettant de réhabiliter en zone humide et de maintenir en état la parcelle AK 19, l'ensemble des frais étant à la charge de la société D'AUCY.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits
Publié et affiché
A Locminé le 23 juin 2026
Hugues JÉHANNO
Maire

MAIRIE DE LOCMINÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Morbihan)